

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme FONTANEL Sophie, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. SERRE Denis à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme LABAUNE Sophie à Mme HORNEGG Johanna
Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine
M. SANIEL Jean-Paul à M. CUMIN Gérard
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Secrétaire de séance : M. MARION Jean François

Délibération N° 48 – 2023

Vidéo protection

**Demande de subvention dans le cadre du dispositif « *Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics* »
Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité le 27 septembre 2021, pour installer la vidéo protection sur la Commune et réaliser un audit de sûreté par le référent de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que la commune a été assistée par le Bureau d'Etudes SAS Activ Ingénierie pour établir le dossier de demande d'autorisation auprès de la Préfecture, étudier et constituer le dossier de consultation des entreprises.

Le marché de travaux a été attribué en octobre dernier à l'entreprise SPIE Citynetworks SAS pour un montant de 140 526€ HT (Tranches ferme et optionnelle 1).

Monsieur le Maire rappelle qu'une première demande de subvention a déjà été déposée en début d'année 2023 à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la Tranche ferme (89 442€ HT).

La tranche optionnelle 1, d'un montant de 51 084€ HT ayant été affirmée, est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du dispositif « *Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** qu'une demande d'autorisation d'un système de vidéo protection a été déposée et validée en Préfecture.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » - Exercice 2024 au taux maximum, pour la tranche optionnelle 1.
- **S'ENGAGE** à financer le solde de la dépense.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet.
- **PRECISE** que ces dépenses seront prévues au budget 2024.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



*Affiché en Mairie le 21 décembre 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 21 décembre 2023*